

AGENCE FRANÇAISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

Avis du 30 décembre 1999 relatif à la modification et à l'abrogation de textes réglementaires dans le secteur de la microbiologie de certains produits laitiers

(Saisines n° 2000-SA-0003 et 2000-SA-0004)

L'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été sollicitée, le 4 janvier 2000, sur deux projets d'arrêtés interministériels ayant pour objet l'abrogation et la modification de textes réglementaires dans le secteur de la microbiologie de certains produits laitiers.

Après consultation de la section de l'alimentation et de la nutrition du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable sur ces deux projets en appelant l'attention sur le fait qu'il est souhaitable d'y mentionner la technique de dénombrement d'*Escherichia coli* dont le dénombrement est demandé dans 1 g pour les crèmes pasteurisées et crues.

Le Directeur Général de l'Agence française de
sécurité sanitaire des aliments

Martin HIRSCH

République Française

AGENCE FRANÇAISE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

23, avenue du Général de Gaulle, BP 19, F-94701 Maisons-Alfort cedex - Tél. : **01 49 77 13 50** Fax : 01 49 77 90 05